



Si le bénéficiaire d'une assurance vie décède?

Par **sohann**, le **11/10/2014** à **18:44**

Bonjour,

Mes grands parents, mariés sous le régime de la communauté ont souscrits des assurance vie. Certaines ayant pour bénéficiaire mon gd père, d'autre ma grand mère et d'autres à leur 2 noms.

Mon grand père vient de décéder et mon père est décédé. Les sœurs de mon père veulent dénouer les assurances vie dont mon gd père est bénéficiaire au profit de ma gd mère toujours en vie.

Est-ce légal? Est-ce que les assurances vie dont mon gd père était le bénéficiaire ne doivent pas être versées aux ayant droit direct?

Merci de votre réponse.

Cordialement.